



## **AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-345  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-272  
RELATIF AU BRANCHEMENT DES RÉSEAUX MUNICIPAUX  
ET À LA TARIFICATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 21 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-345 modifiant le règlement numéro 2017-272 relatif au branchement des réseaux municipaux et à la tarification du Service des travaux publics

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca).

Le règlement numéro 2022-345 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À LABELLE LE 22 MARS 2022**

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière